

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 906-2024**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 12 février 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 906-2024 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 22<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue et dans la 16<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue au montant total de 4 274 250 \$ et un emprunt du même montant.**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Par le conseil de Ville en date du 12 février 2024;
2. Par les personnes habiles à voter en date du 15 mars 2024;
3. Par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 mars 2024.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Georges,  
ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2024.**

  
**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**